



Bujinkan NAMUR – Règlement d’ordre intérieur.

Bien que le Bujinkan Ninjutsu ne possède que peu de règles d’étiquette, cela ne veut pas dire qu’il n’y en ait pas !

Vous devez être propre avant de monter sur le Tatami. Les Tabi ou chaussettes doivent être propres, le Kimono aussi. Les odeurs corporelles ou de vêtements sont interdites et vous risquez l’exclusion du cours.

Vous devez saluer le Tatami avant d’y entrer ou d’en sortir.

Vous devez saluer votre partenaire avant et après chaque exercice.

Vous devez vous tenir droit ou assis sur le tatami. Les jambes étendues ou le dos appuyé sur le mur amènent à l’exclusion du cours.

Le salut est à apprendre et à respecter de même que le sens de la phrase que nous répétons au début et à la fin du cours. Cette phrase est : «Shikin Haramitsu Daikômyo» et veut dire que «dans chacune de nos actions de la vie quotidienne il y a quelque chose à apprendre». Que cette action soit positive ou négative.

Vous devez porter un T-shirt sous votre veste. Le T-shirt doit être noir ou uni. S’il présente un dessin, celui-ci doit avoir un rapport avec l’art martial.

L’alcool, les drogues sont interdits.

À tout moment vous devez être attentif au cours. C’est l’inattention qui génère les accidents.

Horaire et lieux :

Les cours ont lieu au dojo de Saint-Servais (Salle du Majestic, Rue de Hulster, 5 à 5002 Saint-Servais) le mercredi de 18h à 19h30 et le vendredi de 18h30h à 20h.

Le mercredi cours enfants et adultes

Le vendredi cours adultes et (grands) adolescents

L’accès au dojo se fait dans le calme en veillant à toujours bien refermer la porte d’entrée principale.

Des sanitaires sont à dispositions (accès par la salle de cours), il est demandé de les maintenir propres.

Salle étant également utilisée à d’autres but que le ninjutsu, il est demandé aux pratiquants d’installer les tatamis dès leur arrivée dans la salle.

Après le cours, les tatamis seront rangés dans un coin de la salle avec soin par tous les pratiquants.

Tarifs :

Cotisation annuelle, renouvelable à la date anniversaire. Possibilité de s’inscrire en cours d’année.

Enfants : 150€ pour l’année - Ou 15€ par mois.

Adulte : 180€ pour l’année – Ou 20€ par mois

Deuxième membre d’une même famille -20€

Les 3 premiers cours ‘d’essai’ sont gratuits.

Les cotisations doivent être payées sur le compte de l’ASBL Bujinkan Ninpo Taijutsu Dojo Namur :

BE55 6528 3842 5444 auprès de la banque Record dès le 3^e cours.



Assurances :

Le tarif ne comprend pas l'assurance. Chacun veillera à s'assurer comme il se doit auprès de la compagnie de son choix. Le(s) professeur(s) ne peuvent être tenu responsable d'un accident éventuel.

Equipement :

Dans un premier temps, un survêtement est autorisé pour le cours mais rapidement le pratiquant veillera à se procurer la tenue nécessaire pour le Bujinkan, à savoir :

Un keikogi (*kimono*) noir, t-shirt, chaussettes et/ou tabis.

Le pratiquant veillera également à se procurer les armes nécessaires à l'entraînement (un stock d'armes est mis à disposition au dojo mais il est vivement conseillé de disposer de son propre matériel).

Sont nécessaire :

- Bokken et saya (sabre en bois avec son fourreau)
- Jo (bâton moyen de 1.2m)
- Hanbo (bâton court de 90 cm)
- Corde en coton de 3 à 4m
- Tanto (couteau en bois)

Le club profite de réductions chez certains revendeurs, demandez aux instructeurs pour plus d'informations.

Bienvenue dans le Bujinkan !

Tenez-vous informé des activités du club sur le groupe Facebook : BUJINKAN NAMUR



AVEC LE SOUTIEN DE



www.avocatsHD.be



www.FDmenuiserie.be